

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_59

OBJET :

FINANCES

**APPROBATION D'UNE
DECISION MODIFICATIVE N°2**

BUDGET GENERAL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **23 septembre 2020** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 16 septembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 septembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSÉ Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Chantal LACOUR, Caroline PAIRE, *conseillères municipales*

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-Luc REYNARD

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Chantal LACOUR Caroline PAIRE	Brigitte MACAUDIERE Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200923-1_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2020

Affichage : 24/09/2020

FINANCES**APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET GENERAL**

Nabih NEJJAR, adjoint au maire, expose à l'assemblée :

Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses.

En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée en fonctionnement intègre les impacts de la crise sanitaire et du confinement sur la section de fonctionnement : absence de restauration scolaire, 5 concerts annulés ainsi que toutes les manifestations se déroulant pendant cette période (fête des fleurs, fête de la musique, feu d'artifice du 14 juillet...). Les répercussions se traduisent par des réaffectations et des réductions de crédits, tant en dépenses qu'en recettes, selon le détail ci-joint.

Le montant total de la section de fonctionnement est de -82 200€.

En investissement les dépenses concernent l'acquisition de petit matériel ainsi qu'un changement d'imputation pour un montant total de – 16 100€.

En recettes d'investissement on retrouve uniquement le virement de la section de fonctionnement pour un montant de – 16 100€. €.

Le montant total de la section d'investissement est de -16 100€.

.../...

Le détail des opérations est décrit dans le tableau ci-dessous :

Investissement				
Opération	Libellé	BP pour mémoire	DM1 pour mémoire	DM2
111	CS L LAGRANGE	300,00		2 400,00
84	COMPLEXE SPORTIF GALLIENI	12 090,00		1 500,00
99	INFORMATIQUE	22 560,00		- 20 000,00
Total dépenses d'investissement				- 16 100,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 918 500,00	692 930,63	- 16 100,00
Total recettes d'investissement		1 918 500,00	692 930,63	- 16 100,00
Fonctionnement				
Nature	Libellé	BP pour mémoire	DM1 pour mémoire	DM2
022	DEPENSES IMPREVUES			26 700,00
Total chapitre 022				26 700,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 611 430,63	692 930,63	- 16 100,00
Total chapitre 023		2 611 430,63	692 930,63	- 16 100,00
6042	REPAS : RESTAURANTS SCOLAIRES....	472 800,00		- 63 400,00
60612	ELECTRICITE	239 000,00	- 15 000,00	- 8 000,00
60628	PRODUITS PHAMACEUTIQUES	1 500,00		3 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	21 900,00		15 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	56 210,00		- 4 700,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	324 480,00		- 13 750,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	64 590,00		- 10 000,00
615221	TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS	72 000,00		- 8 000,00
61558	AUTRES BIENS IMOBILIERS	8 250,00		500,00
6228	DIVERS : CONTRATS ARTISTIQUES	118 130,00		- 9 800,00
6232	FETES ET CEREMONIES : RECEPTIONS, ANIMATIONS	34 180,00		- 14 150,00
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS : FETE DES FLEURS	5 200,00		- 4 800,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	34 090,00		- 18 200,00
6257	RECEPTONS	38 370,00		- 9 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	33 480,00		- 7 700,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	29 760,00		5 300,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	39 600,00		- 2 000,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES : SACEM	12 760,00		- 3 600,00
Total chapitre 011		1 606 300,00	- 15 000,00	- 153 300,00
6216	PERSONNEL DTNSI	107 000,00		20 000,00
Total chapitre 012				20 000,00
657362	SUBVENTION CCAS - changement d'imputation	316 800,00		12 100,00
6574	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	427 600,00	12 100,00	22 400,00
Total chapitre 65			12 100,00	34 500,00
673	TITRES ANNULES	500,00		2 000,00
Total chapitre 67				- 2 000,00
739223	FOND de PERREQUATION... FPIC	62 819,00	- 8 558,00	4 000,00
Total chapitre 014				4 000,00
Total dépenses de fonctionnement				- 82 200,00
Fonctionnement				
Nature	Libellé	BP pour mémoire	DM1 pour mémoire	DM2
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTURELS	50 500,00		- 14 000,00
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES DE LOISIRS	7 200,00		- 1 000,00
7067	REDEVANCES RESTAURANTS SCOLAIRES...	221 000,00		- 60 000,00
7083	LOCATIONS DIVERSES	30 450,00		- 800,00
70848	MISE A DISPOSITION DE PERSO...REGIE SPECTACLE	5 500,00		- 750,00
Total chapitre 70		314 650,00		- 76 550,00
7336	DROITS DE PLACE : Fête des fleurs	8 080,00		- 8 000,00
Total chapitre 73		8 080,00		- 8 000,00
74718	AUTRES	5 340,00		4 300,00
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	41 470,00		1 800,00
Total chapitre 74		46 810,00		6 100,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	60 910,00		- 2 900,00
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION	10 100,00		- 2 850,00
Total chapitre 75		71 010,00		- 5 750,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	6 000,00		2 000,00
Total chapitre 77		6 000,00		2 000,00
Total recettes de fonctionnement				- 82 200,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 2 du budget général 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 24 septembre 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN